

11ème ANNEE  
No 5

MAI  
1899

VENITE ADOREMUS

ANNALES DE L'ASSOCIATION

DES

PRÊTRES-ADORATEURS

TU ES  
SACERDOS  
IN ÆTERNUM  
SECUNDUM  
ORDINEM  
MELCHISEDECH.  
[ Ps. cix, 5 ]



PATER  
TALES QUÆRIT  
QUI  
ADORENT EUM  
IN SPIRITU  
ET VERITATE.  
[ JOAN. XIV, 23. ]

REVUE MENSUELLE EXCLUSIVEMENT DESTINEE AU CLERGE

Abonnement : 50 cts.

Paraissant le 1er de chaque Mois.

Centre général de l'Association pour le Canada :  
Montréal, 320, Avenue Mont-Royal.



### Sommaire du Numéro de Mai 1899.

L'Archiconfrérie de l'Agrégation du T. S. Sacrement : Son établissement et son fonctionnement dans les paroisses.—Projet de Règlement pour l'Archiconfrérie du T. S. Sacrement dans les paroisses. — Nature et objet de l'Œuvre. — Organisation et règlement. — Indulgences et faveurs spirituelles. — Indulgences des Stations de Rome.—Autres indulgences.—Conseils spirituels.—Fêtes de l'Agrégation.—Esprit de l'Œuvre.—De la réception dans l'Archiconfrérie.—Formule de consécration.—Retraite mensuelle.—Nos défunts.

## L'ARCHICONFRÉRIE de l'Agrégation du Très Saint Sacrement.

Son établissement et son fonctionnement dans les Paroisses

Nous consacrons en entier le présent numéro des *Annales* à une Œuvre qui intéresse au plus haut point le développement du culte eucharistique dans notre pays. Nos Confrères la connaissent déjà : plusieurs même l'ont établie dans leurs paroisses, où elle produit des fruits de piété admirable ; mais beaucoup ignorent peut-être les moyens pratiques de l'ériger canoniquement, les détails complets de son organisation paroissiale, les avantages précieux qu'elle offre à ceux qui en font partie. Nous voudrions, dans une revue d'ensemble, expliquer plus au long chacun de ces points, et nous sommes convaincus que nos Confrères, s'ils veulent bien nous lire avec attention, concevront le désir de procurer à Jésus en son Sacrement les hommages de cette belle Œuvre, et de faire profiter leurs ouailles des biens spirituels dont elle est la source.

Depuis le 8 mai 1897, l'Agrégation du Saint Sacrement est érigée en *Archiconfrérie*, ayant son centre à Rome, dans l'église de notre Institut, avec le pouvoir de s'affilier dans toutes les parties du monde des Confréries locales auxquelles elle communique toutes ses Indulgences et privilèges. — C'est cette nouvelle situation créée à l'Œuvre que nous voudrions voir mise à profit par le clergé des paroisses, à la plus grande gloire du divin Sacrement. Avant l'époque susdite, les Agrégés devaient être nécessairement inscrits dans les registres de nos communautés ; ils n'avaient entre eux aucun lien immédiat, et l'Œuvre n'avait pas dès lors de caractère vraiment paroissial. Désormais, la paroisse elle-même peut devenir un centre secondaire ; le Curé est le Directeur en titre de l'Archiconfrérie ; il tient lui-même les registres, admet les nouveaux membres et leur communique les privilèges de l'Œuvre. Le titre de Directeur se transmet d'un Curé à ses successeurs, sans qu'il soit besoin de nouvelles démarches, et l'Œuvre devient ainsi une institution permanente, capable d'exercer sur les fidèles une influence profonde et durable.

Nous voudrions indiquer clairement à nos Confrères les moyens d'établir dans leurs paroisses l'Archiconfrérie. Les formalités à remplir pour cela n'offrent rien que de très facile. En voici la brève énumération :

I. Il faut que l'Agrégation soit d'abord *érigée en Confrérie par l'Évêque du lieu* ; car il n'y a qu'une Confrérie canoniquement érigée qui puisse être affiliée à une Archiconfrérie quelconque.

Pour cela, le Curé doit adresser à l'évêque une supplique demandant l'érection de la Confrérie, et le consentement de Sa Grandeur à l'affiliation projetée avec l'Archiconfrérie romaine. Il doit joindre à cette supplique une copie des statuts ou règlements de la dite Confrérie, telle qu'il entend l'établir dans sa paroisse.

II. L'Évêque ayant donné le *Décret d'érection* et les *Lettres testimoniales* pour l'affiliation proposée, le Curé n'a plus qu'à nous envoyer *cette dernière pièce* : nous nous chargeons de la transmettre à Rome et d'obtenir le Diplôme d'affiliation à perpétuité, par lequel la Confrérie locale est élevée au rang et aux privilèges de l'Archiconfrérie.

Rien de très compliqué, on le voit, dans ces diverses formalités. — Toutefois, pour les rendre encore plus faciles, et à nos chers Confrères, et à NN. SS. les Évêques eux-mêmes, nous avons fait imprimer trois blancs de formules que nous enverrons volontiers à tout prêtre qui nous en fera la demande,

et qui éviteront toute espèce de difficulté dans la rédaction des pièces nécessaires :

1. Formule de la supplique à envoyer par le curé à l'Évêque pour obtenir l'érection de la Confrérie locale.
2. Formule du décret canonique d'érection de la Confrérie par l'Évêque (à conserver dans les archives de la paroisse.)
3. Formule des Lettres testimoniales de l'Évêque demandant l'affiliation à l'Archiconfrérie romaine (à envoyer à notre Communauté de Montréal pour être transmises au Centre de l'Archiconfrérie.)

Quant aux *Statuts* de l'Archiconfrérie, il est à remarquer que MM. les Curés jouissent à cet égard d'une grande latitude. Pourvu que le but et les pratiques fondamentales de l'Œuvre soient conservés, ils peuvent fixer à leur gré, selon les nécessités de leurs paroisses, tous les détails de l'organisation, donner à la Confrérie des pratiques plus ou moins nombreuses, régler les jours et les heures d'Adoration, etc., etc. Toutefois, les Statuts une fois approuvés par l'Ordinaire, rien ne peut plus y être modifié sans son consentement.

Cette liberté laissée aux Curés de déterminer la forme pratique de l'Archiconfrérie est certainement très avantageuse : mieux que personne ils connaissent les besoins de leurs fidèles, et la mesure dans laquelle ils peuvent s'acquitter des exercices de l'Œuvre. Nous croyons cependant qu'ils aimeront à avoir un plan général tracé d'avance qui leur indique, d'après l'expérience commune de ces Confréries, les grandes lignes de leur organisation. Le projet que nous leur soumettons ci-après répondra à ce désir. Il fonctionne déjà, tel qu'il est, dans beaucoup de paroisses, et nous croyons que de très légers changements suffisent à l'adapter à toutes les exigences particulières. On y verra que l'objet de l'Archiconfrérie est avant tout l'honneur rendu à Jésus-Christ présent parmi nous par le culte de l'Adoration eucharistique aussi fréquent et aussi solennel que possible. L'Heure mensuelle d'adoration (ou l'heure hebdomadaire là où elle est possible) en est la principale, on pourrait dire l'unique pratique. Tous les autres points des Statuts ne sont guère que pour assurer celui-ci. C'est à son accomplissement que sont attachées la plupart des indulgences de l'Œuvre. Sur ces données, il sera facile à nos vénérés Confrères de rédiger un règlement définitif adapté précisément aux besoins de leurs paroisses.

La Notice suivante leur indiquera aussi en détail toutes les Indulgences de l'Archiconfrérie, dont nous n'avons publié jusqu'ici que des résumés.

# Projet de Règlement

POUR

## L'Archiconfrérie du Très Saint Sacrement

dans les Paroisses.

### NATURE ET OBJET DE L'ŒUVRE.

L'Agrégation, érigée en Archiconfrérie par un Bref du Saint Siège en date du 8 Mai 1897, est une affiliation spirituelle à la Congrégation du Très Saint Sacrement, fondée par le vénéré Père Eymard, de sainte mémoire, afin de partager sa fin d'adoration et son zèle pour la gloire de Jésus-Christ en l'Eucharistie. Elle a pour but de glorifier Notre-Seigneur en son Sacrement d'amour, en lui procurant les adorations fréquentes et ferventes des âmes qu'il a rachetées et sur lesquelles il veut régner ici-bas ; de faire grandir dans le peuple chrétien la foi en la Présence réelle de Jésus-Christ de l'Eucharistie, la foi qui s'épanouit en piété, en zèle, en dévouement, en œuvres saintes ; de vivifier et fortifier les âmes par le moyen de ce Sacrement, source de toute vie et de toute vertu dans l'Eglise.

### ORGANISATION ET REGLEMENTS.

1. L'Archiconfrérie, une fois érigée dans une paroisse, est sous la direction de Mr le Curé, ou du prêtre délégué par l'Évêque à cet effet. Le Directeur a le pouvoir d'agréger les fidèles et de les rendre participants des indulgences de l'Œuvre par l'inscription de leurs noms de baptême et de famille dans le registre de l'Archiconfrérie.

2. Tout catholique et à tout âge peut être reçu Agrégé. La seule condition est de s'obliger à remplir, autant que possible et sans engager sa conscience, les divers point du présent Règlement, surtout l'heure d'Adoration mensuelle en présence du T. S. Sacrement.

3. Avec la permission de l'Évêque, le Saint Sacrement est exposé dans la paroisse le premier Jeudi ou le premier vendredi de chaque mois, pendant autant d'heures consécutives que le nombre d'adorateurs peut le permettre, et la grande œuvre

de l'Archiconfrérie consiste à entourer pendant ce jour le divin Roi du Sacrement d'hommages solennels et incessants.

4. Pour assurer le service continu de l'Adoration pendant ce jour, les Agrégés sont divisés en plusieurs groupes ou séries, et à chacun de ces groupes est assignée une heure spéciale, à laquelle chaque Agrégé se fera un devoir d'être très-exact, comme à un rendez-vous d'honneur et de grâces.

5. On laissera aux Agrégés, autant que possible, le choix de l'heure à laquelle ils seront inscrits, et si la nécessité l'exige, ils pourront modifier cette heure pourvu qu'ils aient soin d'en informer à temps le Directeur et d'assurer ainsi la continuité de l'adoration.

6. Chaque groupe ou série sera placé sous le contrôle d'une zélatrice, qui aura charge de s'assurer de l'exactitude des membres, de remplir les vides qui pourraient se faire dans la série, et d'accroître autant que possible le nombre des Agrégés et la splendeur du culte eucharistique dans la paroisse.

7. La zélatrice sera elle-même très-exacte à faire son adoration avec sa série. Si les Agrégés doivent remettre des billets de présence attestant qu'ils ont fait leur adoration, c'est elle qui, à la fin de l'heure, recueille ces billets, et distribue ceux qui devront servir le mois suivant.

8. La réunion des zélatrices constitue le conseil de l'Œuvre. Le Directeur pourra choisir parmi elles, s'il le juge à propos, une Présidente et une Trésorière, et tenir de temps en temps des assemblées pour promouvoir les intérêts de l'Archiconfrérie.

9. Le matin du jour de l'Adoration mensuelle, une messe de communion générale sera célébrée pour les Agrégés, afin qu'ils puissent gagner l'indulgence plénière attachée à l'heure d'adoration. C'est à la suite de cette messe qu'on fera, si on le peut, l'Exposition pour la journée.

10. Le même jour se terminera par un exercice solennel en l'honneur du T. S. Sacrement, auquel tous les Agrégés seront convoqués. Cet exercice pourra comprendre une heure d'adoration publique avec prédication et chants, ou une procession du Saint Sacrement dans l'église, le tout clôturé par la Bénédiction solennelle. On fera en sorte de donner à cet exercice le plus d'éclat et de piété possible.

11. Pendant tout le jour, les Agrégés feront l'adoration sur des prie-Dieu spéciaux disposés en avant de l'église, et ils se revêtiront du ruban et de la médaille de l'Archiconfrérie.

12. S'il se trouve des personnes voulant faire l'adoration

chaque mois ne pouvant prendre une heure fixe ni même un jour régulier pour s'en acquitter, elle pourront être inscrites dans l'Archiconfrérie et avoir droit aux Indulgences.

#### INDULGENCES ET AVANTAGES SPIRITUELS

Les Agrégés, une fois inscrits, participent aux indulgences et faveurs spirituelles suivantes :

1. Union et participation aux mérites et bonnes œuvres de la Congrégation du Très Saint Sacrement, de la nombreuse Association des Prêtres-Adorateurs, et des autres Associations de la Congrégation.

2. *Indulgence plénière* le jour de l'entrée dans l'Agrégation, aux conditions de la confession, de la communion, d'une visite dans une église où réside le Très Saint Sacrement, et d'une prière aux intentions du Souverain Pontife.

3. *Indulgence plénière quotidienne*, aux mêmes conditions, pour une heure d'adoration devant le Très Saint Sacrement, soit exposé, soit renfermé dans le Tabernacle, pourvu qu'en ce dernier cas une lampe brûle dans le sanctuaire.

Le grand privilège de cette Œuvre est que, si un Agrégé fait plusieurs heures d'adoration dans le cours du mois, même une heure par semaine ou par jour, il pourra gagner à chaque fois une indulgence plénière, à condition toutefois d'avoir communiqué le matin.

4. *Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines* pour ces mêmes heures d'adoration, les jours où l'on n'a pas communiqué.

5. Les indulgences appelées vulgairement *della Stazione del Santissimo Sacramento* qui ont été accordées à l'Ordre séraphique : par conséquent chaque fois que les Agrégés feront une visite au Très Saint Sacrement dans quelque église ou oratoire public, et réciteront *six Pater, six Ave et six Gloria Patri*, ils pourront gagner toutes les indulgences des Stations de Rome, de Jérusalem, de Saint-Jacques de Compostelle et de l'église de la Portioncule, c'est-à-dire un nombre presque incalculable d'indulgences plénières et partielles. Nous donnons ci-après le détail des plus importantes.

6. Une *Indulgence plénière* à l'article de la mort, en invoquant le saint nom de Jésus.

Ces indulgences, sauf la dernière, sont applicables aux âmes du purgatoire.

( *Brefs du 20 déc. 1858, du 26 févr. 1875 et du 11 mai 1897.* )

## INDULGENCES DES STATIONS DE ROME

Communiquées aux membres de l'Archiconfrérie par  
le Rescrit du 11 mai 1897

## INDULGENCES PLÉNIÈRES

Le Saint jour de Noël ;  
Le Jeudi-Saint ;  
Le Saint jour de Pâques ;  
La fête de l'Ascension.

CONDITIONS : confession, communion, visite à l'église et prière aux intentions du Souverain Pontife.

## INDULGENCES PARTIELLES

*Indulgences de trente ans et trente quarantaines :*

1er janvier, fête de la Circoncision ;  
6 janvier, fête de l'Épiphanie ;  
Dimanche de la Septuagésime ;  
Dimanche de la Sexagésime ;  
Dimanche de la Quinquagésime ;

*Indulgence de quinze ans et quinze quarantaines*

Mercredi des Cendres ;

*Indulgence de dix ans et dix quarantaines :*

Le jeudi, le vendredi et le samedi après les Cendres ;  
Le 1er dimanche du Carême et tous les jours de la semaine.  
Le 2ème dimanche du Carême et tous les jours de la semaine.  
Le 3ème dimanche du Carême et tous les jours de la semaine.

*Indulgence de dix ans et dix quarantaines.*

Le 4ème dimanche du Carême.

*Indulgences de dix ans et dix quarantaines.*

Tous les jours de la 4ème semaine du Carême ;  
Le dimanche de la Passion et tous les jours de la semaine.

*Indulgence de de vingt ans et vingt quarantaines :*



Le dimanche des Rameaux.

*Indulgence de dix ans et dix quarantaines :*

Les lundi, mardi et mercredi de la Semaine sainte.

*Indulgence de trente ans et trente quarantaines :*

Le Vendredi Saint ; — le Samedi Saint.

*Indulgence de trente ans et trente quarantaines :*

Tous les jours de l'Octave de Pâques ;

Le 25 avril, fête de S. Marc Évangéliste ;

Le lundi, le mardi et le mercredi des Rogations.

*Indulgence de dix ans et dix quarantaines :*

La Vigile de la Pentecôte.

*Indulgence de trente ans et trente quarantaines :*

Le dimanche de la Pentecôte et tous les jours de la semaine jusqu'au samedi inclusivement.

*Indulgences de dix ans et dix quarantaines :*

Le mercredi, le vendredi et le samedi des Quatre-Temps de septembre ;

Le 1er et le 2ème dimanche de l'Avent.

*Indulgence de quinze ans et quinze quarantaines :*

Le 3ème dimanche de l'Avent.

*Indulgence de dix ans et dix quarantaines :*

Le mercredi, le vendredi et le samedi des Quatre-Temps de décembre ;

Le 4ème dimanche de l'Avent.

*Indulgence de quinze ans et quinze quarantaines*

La veille de Noël ;

Le jour de Noël, à la messe de minuit ;

Le jour de Noël, à la messe de l'aurore.

*Indulgence de trente ans et trente quarantaines*

Fête de S. Etienne, premier martyr ;

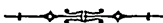
Fête de S. Jean, apôtre ;

Fête des SS. Innocents, martyrs.

CONDITIONS : visite à l'église et prière aux intentions du Souverain Pontife,

## SUJET D'ADORATION

A l'usage des Prêtres-Adorateurs.



N° 20

Devoirs du Prêtre envers Dieu

**L'Espérance, la Confiance.**

## I. — Adoration.

Une grande foi, dit un auteur ascétique, produit forcément une grande espérance. Il ne faut en effet que bien croire ce que Dieu est en soi et relativement à nous, pour nous confier parfaitement en lui.

L'Espérance est donc le second des devoirs du prêtre envers Dieu.

L'Espérance est une vertu théologale, qui nous fait attendre fermement la possession de Dieu dans le Ciel, et les moyens qui nous sont nécessaires pour y arriver. — Si l'espérance passe dans l'âme à l'état d'habitude, elle prend le doux nom de *Confiance*.

Qu'une grande et solide espérance soit nécessaire au prêtre, c'est ce dont personne ne saurait douter. Jésus-Christ en effet la recommande souvent à ses Apôtres et les y incite : *Habete fiduciam*. Et ailleurs : *Quid timidi estis, modicæ fidei !*

Le prêtre en effet, considérant d'une part l'éminente grâce de sa vocation, la sainteté de ses fonctions, la très grande responsabilité de sa vie et de ses actes, et d'autre part, sa faiblesse, son inconstance naturelle, le peu de fond qu'il peut faire sur ses résolutions les meilleures, la chute et l'endurcissement de plusieurs de ses frères, le prêtre a besoin de se jeter en Dieu et en Jésus-Christ, avec humilité et confiance et d'attendre son salut de leur amour éternel.

Le prêtre a donc besoin d'une grande espérance pour son propre bien, pour sa sanctification.

Il doit l'avoir constante et forte, à d'autres titres encore. N'est-il pas, par office, par devoir, intercesseur et suppliant ? Et, tout cela ne suppose-t-il pas dans sa prière une grande et intime confiance ? Comme il faut que le prêtre sache qu'il s'adresse non à l'infinie justice, mais à l'infinie bonté, miséricorde et indulgence, qu'il s'avance vers le trône de la grâce ! C'est donc la forte et suave espérance qui le conduit, l'accrédite et le fait réussir dans tous ses ministères d'intercession et d'expiation.

L'espérance aussi est nécessaire au Prêtre parce que, étant Père, Docteur et médecin des âmes, son devoir est de faire connaître cette vertu divine et d'en faire part au monde. Il doit relever, consoler, fortifier les âmes abattues, découragées, courbées vers la terre, et leur adresser la parole consolatrice : *Sursum corda*.

Aussi le Seigneur a-t-il daigné répandre dans l'âme de son prêtre, et de bonne heure, la sainte espérance. Quand il est entré dans la sainte Cléricature ne s'est-il pas écrié avec confiance : *Dominus pars... tu es qui restitues hereditatem meam mihi ?*

En devenant prêtre n'est-ce pas dans une grâce particulière d'espérance qu'il a été confirmé, au point de s'attribuer ces paroles de nos saints livres : *Pars mea Deus ; propterea expectabo eum*. N'est-ce pas à lui que Dieu a dit : *Protector tuus sum, et merces tua magna nimis. Ecce in manibus meis descripsi. Ego tibi murus ignis in circuitu*.

Adorons, ici sous les voiles eucharistiques, Jésus-Christ, comme le modèle parfait de la confiance en Dieu, lui qui s'abandonna, en naissant, sans réserve entre les mains de son Père : *in te projectus sum ex utero*, qui durant toute sa vie le considéra sans cesse à ses côtés comme un défenseur et un soutien, le pria toujours avec assurance, et exhalait son dernier soupir dans un acte de confiance : *In manus tuas...* Adorons-le comme l'appui de nos espérances, l'objet vers lequel elles se portent, et faisons-lui l'hommage d'une confiance absolue, illimitée.

## II. — Action de grâces.

Pour exciter nos cœurs à la reconnaissance, il nous sera très utile de considérer ici les merveilleux soutiens que Dieu donne à notre espérance pour nous la rendre plus facile, et les bienfaisants résultats qu'elle produit en nos âmes.

1. *Soutiens et gages de notre espérance.* — Nous espérons, nous avons confiance, d'abord parce que *Dieu est bon*, parce qu'il nous aime, et qu'il nous a déjà donné mille preuves admirables de cet amour. Or si Dieu est si bon pour nous, que ne pouvons-nous en attendre ?

Mais de plus, Dieu a parlé ; il nous a fait des promesses solennelles, il nous a révélé ses desseins miséricordieux sur nous, sa ferme volonté de nous rendre un jour participants de sa suprême béatitude, nous ses prêtres : *Sacerdotes ejus induam salutari*.

Mais ce n'est pas tout : Dieu a voulu confirmer ses promesses par des dons, par des gages de ce qu'il nous réserve là-haut. Or le plus précieux de ces gages est bien, sans contredit, Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, le principe, l'exemplaire de l'ordre surnaturel, l'auteur de la grâce, le Consommateur de notre espérance. Jésus-Christ est le gage de la promesse du Père ; et ce gage est vraiment à nous car il nous est donné. Mais où nous est-il surtout donné ? sinon dans la Ste Eucharistie, qui devient ainsi le principal garant de notre espérance, puisqu'elle nous accorde par avance la possession de Celui même qui fera notre éternelle béatitude : *Futura gloria nobis pignus datur*. Par l'Eucharistie, déjà nous possédons Dieu temporellement comme prémice de la possession éternelle ; nous le possédons par la présence, par le saint Sacrifice et par la communion !

O destinée incomparable ! nous avons ici-bas Jésus-Christ, notre gage, le Don du Père, et en lui toutes les grâces qui nous sont nécessaires, puisque nous l'avons lui-même ; et dans la suite nous aurons cette gloire où précurseur pour nous, il est entré Pontife éternel !

2. *Effets salutaires de l'Espérance.* — Elle est, au milieu des tempêtes de cette vie, une "ancree solide et assurée," une douce et bienfaisante lumière dans les incertitudes et les ténèbres de l'esprit, un baume

adoucissant dans les amertumes et les douleurs de l'âme ; à elle seule elle supplée à tout ce qui manque au pauvre prêtre privé de secours humains. Elle est aussi, dans les tentations, et les adversités, un *appui* inébranlable, un principe de force, car elle nous fait mettre en Dieu toute notre confiance.

Oh ! que de biens renferme pour nos âmes la sainte espérance, biens dont l'Eucharistie surtout nous met en possession, car l'Eucharistie est comme une oasis au milieu du désert de la vie ; en elle notre âme fatiguée se retrempe, en savourant l'avant-goût des éternelles jouissances : *Sperandarum substantia rerum !*

Heureux prêtre qui a cette forte et suave Espérance, comme l'épreuve se trouve pour toi adoucie, le travail supportable, et la vie sereine ! Remercie ton Seigneur de tous ces biens qu'il a renfermés pour toi dans la Ste Espérance ; remercie-le aussi des appuis infiniment précieux qu'il a bien voulu donner à ta confiance sacerdotale, surtout en se donnant lui-même à toi comme gages des biens futurs. Ne trouves-tu pas tous les jours, dans la Consécration et la Communion, ce que tu espères ?

### III. — Réparation.

L'Espérance est une de ces vertus que l'on viole souvent, sans savoir même que c'est elle que l'on blesse.

Oui, si l'on y fait attention, on verra que, dans une foule de circonstances, on porte atteinte à cette vertu.

C'est surtout de deux manières que l'on pèche contre l'Espérance : par présomption et par pusillanimité ou découragement.

1. Par *présomption*. — Que de fois n'agissons-nous pas avec une vaine et orgueilleuse présomption ? Il nous semble que nous pouvons tout faire, que rien ne pourra résister à notre zèle, que nos talents et nos industries viendront à bout de tout. En un mot, nous nous reposons trop sur nous-mêmes, et pas assez sur Dieu et sur sa grâce ; nous négligeons même de recourir à Dieu par la prière et nous oublions les paroles du Maître : *Sine me nihil potestis facere*. Nous laissons de côté son Sacrement, au lieu de le faire opérer et de nous en servir comme d'un puissant moyen d'action.

Qui sait même si nous n'avons pas poussé quelquefois notre présomption téméraire jusqu'à nous faire de l'infinie bonté et patience de Dieu un rempart à notre malice pour faciliter ou perpétuer nos infidélités et nos fautes ? Ah ! dans ce cas, quel malheur de nous être fait, nous, les bien-aimés de ce Dieu de miséricorde, un motif de sa bonté pour l'outrager, d'avoir répondu à l'amour et à la confiance qu'il nous témoigne par un redoublement d'ingratitude ?

2. Par *découragement et pusillanimité*. — C'est ici le champ le plus fertile des péchés contre la vertu qui nous occupe.

a) Inconstance dans le bien entrepris : il suffit quelquefois d'un blâme, d'une raillerie, de la défection d'une personne sur qui nous comptons, pour nous faire tout abandonner. Tel faisait feu et flamme au commencement dans une paroisse ; il rencontre une contradiction, et tout est fini. Un autre a commencé à visiter un pécheur endurci qu'il espérait bien convertir ; un jour son zèle a rencontré un obstacle imprévu, et voilà toute sa sainte ardeur disparue : *Eccet homo qui non posuit Deum adiutorem suum*.

b) *Pusillanimité.* — On se défie trop de ses forces, on n'ose rien entreprendre, la moindre difficulté effraie, et le bien attend et ne se fait pas, c'est le règne de la routine ; on a oublié qu'avec la grâce et le secours de Dieu on est capable de tout. *Quid timidi estis ?*

c) *Découragement.* — Que de fois le résultat ne répond ni aux efforts tentés, ni aux espérances conçues. Les échecs venant, — eh qui n'en a eu, — l'habitude du ministère altérant peu à peu les consolations primitivement goûtées, le bien qu'on fait n'étant pas à beaucoup près aussi considérable que celui qu'on espérait faire, un certain malaise commence à s'insinuer dans l'âme du prêtre, un indéfinissable dégoût, et bientôt après le découragement achève de l'abattre.

Alors il n'entreprend plus rien, ou bien ce n'est que par manière d'acquiescement, et avec si peu d'élan, qu'il ne se donne aucune chance de succès.

C'est encore souvent, à l'occasion des tentations, des maladies, des pertes, des disgrâces, que le défaut de confiance en Dieu produit de tristes résultats : on devient triste, on se décourage, et on oublie de s'appuyer sur Dieu. On a pris des résolutions et on y a été infidèle, on a fait une chute, et au lieu de se relever avec courage, on se laisse abattre.

Examinons-nous sur tous ces points et sur bien d'autres semblables que notre examen nous fera connaître.

Examinons-nous en particulier sur notre confiance vis-à-vis de Jésus-Eucharistie. Sommes-nous habitués à faire de l'Eucharistie la consolation de nos peines, le soutien de nos défaillances, la force de notre âme découragée ?

Allons-nous à Jésus au Tabernacle, dans nos difficultés, nos ennuis, nos tristesses, comme un enfant à son Père, un ami à son ami ?

Examinons, et demandons pardon. — Se décourager, c'est accuser la bonté de Notre-Seigneur ou l'efficacité de son Sacrement.

#### IV. — Prière.

Donc, prêtres du Seigneur : *Spera in Domino et fac bonitatem*, comptons sur le Seigneur : et de notre côté, agissons. Comptons sur lui, pour le bien à accomplir, les âmes à convertir, les tentations à vaincre, les difficultés à surmonter, notre salut à opérer ; mais que cette confiance nous excite à travailler sans relâche, à nous corriger de nos défauts, et à acquérir des mérites sans lesquels il n'y a point de récompense à attendre.

Craignons deux formidables écueils qui nous menacent à droite et à gauche : la présomption, et le découragement surtout, un des plus grands et des plus lamentables malheurs du prêtre, car il stérilise son ministère.

Et puisque Jésus s'est mis lui-même à notre disposition en l'Eucharistie, pour être notre compagnon, notre soutien et notre guide jusqu'à l'éternelle patrie, comprenons cette amoureuse disposition, et en présence de l'Eucharistie écrivons nous : *Omnia possum in eo qui me confortat.*

Demandons en terminant au Dieu du Sacrement une vraie confiance, une ferme espérance en lui, une espérance inébranlable, *indeclinabilem spem*, universelle, humble et active ; et promettons lui une constance à toute épreuve : *Ego autem sperabo in te, Domine* (Ps. 54.)

## AUTRES INDULGENCES

Les indulgences de Jérusalem et de Saint-Jacques de Compostelle, communiquées aussi aux Agrégés, sont innombrables, mais non définies dans le détail. On en peut dire autant de celles de la Portioncule, — à l'exception toutefois de la célèbre Indulgence plénière du 2 août, que les Agrégés peuvent gagner *autant de fois* qu'ils feront, en ce jour, une visite au Saint Sacrement dans n'importe quelle église ou oratoire public, et réciteront six *Pater, Ave* et *Gloria Patri*.

## CONSEILS SPIRITUELS.

1. Les Agrégés se feront un devoir d'assister tous les jours, s'ils le peuvent, au saint sacrifice de la Messe et de faire la sainte Communion aussi fréquemment que possible, mais toujours avec la permission de leur confesseur.

2. Ils sont vivement engagés à faire leur adoration selon la méthode des *quatre Fins du Sacrifice* ; c'est-à-dire à partager l'heure en quatre quarts d'heure, employant le premier à l'*adoration*, le second à l'*action de grâces*, le troisième à la *réparation*, et la quatrième à la *prière*.

Ils pourront aussi, si le Directeur le juge bon, réciter ensemble quelques prières vocales en l'honneur de : Sainte Eucharistie. Le *Manuel des Agrégés*, ouvrage spécialement composé à leur intention, et le *Petit Messager du T. S. Sacrement*, organe de l'Archiconfrérie, leur seront pour cela d'un très grand secours.

3. On leur conseille de réciter chaque jour et même chaque fois que l'heure sonne l'invocation suivante en l'honneur de la Sainte Eucharistie et de la sainte Vierge :

“Loué et remercié soit à tout moment le Très Saint et très divin Sacrement. ( 300 jours d'ind. )

“Que bénie soit la sainte, immaculée et très pure Conception de la bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu. ( 300 jours d'ind. )

4. Tout ce qui regarde le culte, le service, la gloire de Notre-Seigneur en son auguste Sacrement doit trouver l'Agrégé au premier rang du zèle et du dévouement. Le serviteur a toujours sa place d'honneur et d'amour près de son bon et royal Maître. Enrôler d'autres agrégés ; former un service d'adoration dans sa paroisse, surtout les jours des Quarante-Heures et des Expositions mensuelles ; orner l'autel de l'Exposition ; concourir

à son luminaire ; assister à la procession de la Fête-Dieu ; décorer son passage ; accompagner le saint Viatique et préparer chez les malades le petit oratoire pour le recevoir convenablement ; telles doivent être les œuvres d'amour d'un pieux Adorateur.

#### FÊTES DE L'AGREGATION.

1. La Fête-Dieu, fête patronale de l'Agrégation ; tous doivent rivaliser de zèle et de piété pour célébrer avec magnificence cette fête du triomphe royal de Jésus-Christ parmi les hommes.

2. Le Jeudi Saint, fête de l'Institution de la Sainte Eucharistie, jour où le Sauveur, la veille de sa mort, nous a aimés jusqu'à la fin en donnant ce divin Testament de son amour.

3. L'Épiphanie, fête de la royale adoration des Mages et anniversaire de la première Exposition dans la Congrégation du Très Saint Sacrement en 1857.

Les Agrégés célèbreront aussi avec une dévotion spéciale les fêtes de l'Immaculée Conception et de l'Annonciation de Marie, Mère et Modèle des adorateurs, celles de saint Michel Archange, de saint Joseph, de saint Pierre et de saint Paul, de saint Jean le disciple bien-aimé, qui sont les patrons de la Congrégation du Très Saint Sacrement.

#### ESPRIT DE L'ŒUVRE

1. L'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ en son divin Sacrement doit être la règle et la fin des adorateurs, et former comme le caractère dominant de leur sainteté. Vivre de Jésus-Christ par la communion, par la pensée habituelle de sa présence, par l'imitation de ses vertus eucharistiques, par l'union à son sacrifice dans l'épreuve et la souffrance : telle doit être leur ambition et leur travail de chaque jour. — Le glorifier en le faisant connaître et aimer des autres, en se dévouant à tout ce qui touche son honneur et son culte : tel doit être leur désir ardent, leur plus cher bonheur.

2. Ils auront aussi une tendre dévotion à la Très Sainte Vierge, à cause des rapports intimes qui unissent Marie avec l'auguste Mystère du Corps et du Sang de Jésus-Christ. Ils aimeront à l'invoquer sous le beau titre de Notre-Dame du Très Saint Sacrement.

3. Ils aimeront la sainte Église Romaine comme la digne Épouse du Sauveur, leur Mère et leur nourrice dans la foi. Ils professeront pour le Souverain Pontife un dévouement tout filial,

et une religieuse vénération pour les Évêques et les Prêtres, par qui Jésus-Christ se donne perpétuellement aux hommes dans le Sacrement de son amour.

4. Ils feront de la vérité, de la justice et de la charité la loi inviolable et inflexible de leur conduite avec le prochain, car Jésus-Christ a dit : Je suis la Vérité ; Dieu est Charité, dit saint Jean.

#### DE LA RECEPTION DANS L'ARCHICONFRERIE.

1. Bien que l'inscription des noms et prénoms dans les registres soit la seule condition requise pour être admis dans l'Archiconfrérie, il est bon de donner une certaine solennité à la cérémonie de réception, surtout lorsque plusieurs Agrégés doivent être reçus ensemble. On pourra se servir pour cela du Cérémonial suivant :

2. Au moment désigné par le Directeur, (ordinairement pendant l'exercice public de l'Archiconfrérie) les aspirants s'avancent et viennent s'agenouiller devant la table de Communion, tenant à la main leurs insignes, c'est-à-dire le ruban et la médaille. On leur remet à chacun un cierge allumé. Le Directeur bénit d'abord les insignes d'après la formule ordinaire du Rituel : *pro benedictione Imaginum* ; puis il les impose successivement à chaque Agrégé. Un des nouveaux récipiendaires lit alors à haute voix, au nom de tous, la formule de consécration suivante :

#### FORMULE DE CONSECRATION.

Noi N.....serviteur (ou servante) de Jésus-Christ, quoique indigne, mais plein de confiance en la grâce divine, sous la conduite et les auspices de l'Immaculée Vierge Marie, sous la protection de saint Michel archange, de saint Joseph, des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, du disciple bien-aimé saint Jean, je me consacre et me dévoue de tout mon cœur, de toute mon âme et de toutes mes forces au service de l'adoration de Jésus-Christ Notre-Seigneur, véritablement, réellement et substantiellement présent dans le Très Saint Sacrement pour l'amour des hommes ; et, afin de travailler plus puissamment au règne de son amour en moi, dans les miens et dans le monde entier, je m'associe à la vie d'adoration de la Congrégation du Très Saint Sacrement et promets de faire, en union avec elle et ses Agrégés, l'adoration mensuelle, et de me dévouer selon mon pouvoir à la plus grande gloire de Jésus en son Sacrement d'amour.



Confirmez en moi, ô mon Dieu, l'œuvre de votre grâce. O Marie, divine Mère de Jésus, et ma si tendre Mère, aimez-moi comme votre enfant, dirigez-moi au service de Jésus, afin que je puisse maintenant le servir dignement et lui plaire, et enfin, après ma mort, avoir le bonheur de le louer et de l'aimer avec vous pendant toute l'éternité. Ainsi-soit-il.

Après cette consécration, le Directeur, étendant la main sur les nouveaux Agrégés, prononce la formule suivante :

*Et ego, ex facultate mihi tradita, adscribo vos Agregationi Congregationis Sanctissimi Sacramenti et reddo vos participes omnium Adorationum, Missarum, Horarum Canoniarum, et omnium bonorum spiritualium quæ in eadem Congregatione ex gratia Dei fiunt, et insuper omnium Indulgentiarum quæ a Sancta Sede Apostolica Agregatis sunt concessæ.*

Il donne ensuite sa bénédiction en disant :

*In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.*

La cérémonie se termine, autant que possible, par le Salut du Très Saint Sacrement.



## RETRAITE MENSUELLE

Sur la Dévotion envers la Sainte Vierge.

### I

En général, quelle est ma piété à l'égard de cette excellente Mère ? Est-ce que je souffre d'être surpassé en cela par d'autres prêtres, et même par de simples fidèles ?

Cette suave dévotion ne s'est-elle pas affaiblie en moi depuis mon enfance, et quelle en peut être la cause ?

### II

Puis-je constater en moi ces trois caractères qui se trouvent dans la piété des plus grands Saints envers l'auguste Marie, à savoir :

1. *Un grand amour* qui fait que je pense souvent à ma mère du Ciel, que je ne néglige aucune occasion d'en parler, et que c'est mon désir véhément de la voir connue et aimée de toutes les âmes de plus en plus.

2. *Confiance inébranlable*, de sorte que je recoure à elle avec assurance, en toutes mes nécessités ; car elle est appelée à juste titre

“santé des infirmes, refuge des pécheurs, consolatrice des affligés, secours des chrétiens.”

3. *Un zèle ardent à faire glorifier cette très aimable Mère.*

a) Est-ce que j'en parle assez fréquemment en chaire, et avec quel esprit de conviction ? Ne m'arrive-t-il pas plutôt de laisser passer facilement l'occasion de prêcher sur un si beau sujet ?

b) Au confessionnal, dans mes exhortations, est-ce que je sais adroitement lui donner une large part ?

c) Est-ce que je travaille à faire prospérer autant que possible les confréries, les congrégations établies en son honneur ? Ne suis-je pas trop négligent à user de ces moyens si aptes à augmenter la piété envers Marie ?

d) Ai-je une sollicitude particulière à accroître la dévotion à la Mère de Dieu chez les personnes influentes, chez celles dont la divine Providence m'a confié la direction spirituelle ?

### III

D'une manière particulière, comment ai-je coutume de réciter ces prières que tout prêtre pieux récite fidèlement chaque jour en l'honneur de la Ste Vierge, comme sont : Le *Chapelet*, le *Souvenez-vous*, l'*Angelus* ou le *Regina Cali* ?

Le Samedi est-il pour moi un jour spécialement consacré à Marie ?

A l'occasion de ses belles fêtes, si nombreuses, est-ce que je prépare suffisamment les fidèles à les célébrer avec moi dignement ? à communier ces jours-là en son honneur ?

Pour lecture spirituelle, est-ce que je prends de temps en temps, un livre traitant des vertus, des gloires et des grandeurs de l'incomparable Reine des Cieux ?

O Marie, douce et tendre Mère, faites-moi miséricorde pour bien des négligences que j'ai laissées se glisser dans le culte que je vous dois. Je me repens beaucoup de ne pas avoir été votre serviteur plus généreux après avoir été de votre main comblé de tant de bienfaits.

Je regrette aussi de ne pas avoir montré plus de zèle à vous faire aimer des âmes — vous dont on a dit : *Devotus Mariæ nunquam peribit.*

J'ai la douleur de constater, que mes preuves d'amour pour vous, Mère spéciale des prêtres, ont été moindres que celles de bien des fidèles.

Aidez-moi, ô Marie, dans ce mois de mai, à réparer cette conduite et à devenir votre enfant privilégié et plein de dévouement.



## NOS DEFUNTS

Nous recevons la lettre suivante de Mr le Chanoine Campeau, notre zélé Directeur diocésain pour le diocèse d'Ottawa :

Nous venons de perdre un zélé prêtre adorateur dans la personne de messire I. Champagne, Curé de Pointe-Gatineau, décédé le 7 avril. C'est le Rev. Père Prévost, notre Directeur Général, qui l'avait invité à devenir membre l'Association des Prêtres Adorateurs il y a plusieurs années. Messire Champagne était fidèle à faire l'heure d'adoration chaque samedi de 7 à 8 h. P. M. avec bon nombre de pieux paroissiens. Il avait une véritable dévotion envers le Saint Sacrement de l'autel, qu'il aimait à visiter, et un de ses vifs regrets pendant sa maladie c'était de ne pouvoir célébrer les saints mystères. Mais il a eu la consolation de recevoir souvent la sainte communion, toujours avec une ferveur tout à fait édifiante. Il a communiqué le jour même de sa mort qui a eu lieu le premier vendredi d'avril. Je le recommande à vos pieuses prières.

## AVIS IMPORTANT :

Nous avons à remercier nos Confrères de l'exactitude avec laquelle la plupart nous font parvenir chaque année la cotisation destinée à défrayer les dépenses de l'Œuvre. Toutefois, un certain nombre, et un trop grand nombre, oublient ou négligent ce point du Règlement et nous privent ainsi de ressources qui nous sont réellement nécessaires. L'impression et l'expédition des *Annales*, la nombreuse correspondance de l'Association, sont autant de dépenses considérables, et que nous ne pouvons supporter sans le concours de nos Confrères, qui y sont les premiers intéressés. En outre, plusieurs Prêtres-Adorateurs ont reçu et gardé, depuis plus d'un an, le *Petit Messager du T. S. Sacrement* que nous leur avons adressé à titre d'essai. — Aucun ne croit certainement que nous puissions fournir chaque mois deux revues sans aucune compensation. Nous sommes donc assurés qu'ils voudront acquitter promptement cette petite dette, et nous permettre ainsi de leur continuer l'envoi de nos publications eucharistiques. Si quelques-uns ne veulent pas recevoir le *Petit Messager*, qu'ils veuillent bien le refuser à la poste et nous faire connaître ainsi leurs intentions. — À ceux qui étant déjà en retard de deux ou trois ans, ne nous donneront pas signe de vie, nous serons forcés, à notre grand regret, de supprimer le *Messenger* et les *Annales* elles-mêmes. Nous ne parlons pas de ces Confrères trop pauvres des pays de mission, qui nous ont demandé et à qui nous avons volontiers accordé les *Annales* gratuites : mais leur nombre assez considérable doit être un motif de plus pour les prêtres plus fortunés de contribuer pour leur part au maintien et à la prospérité de l'Œuvre.

## MESSE ANNUELLE

Pour les Associés Décédés.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de 701 à 800, de vouloir bien célébrer durant ce mois la messe prescrite pour les Associés décédés.

## COTISATIONS RECUES

PENDANT LE MOIS DERNIER.

Nos. 84 : \$ 1.00 — 360 : \$ 1.00 — 392 : \$ 1.00 — 460 : \$ 1.00 —  
 619 : \$ 1.00 — 675 : \$ 1.00 — 687 : \$ 1.00 — 745 : \$ 1.00 — 755 :  
 \$ 1.00 — 788 : \$ 1.00 — 839 : \$ 1.00 — 842 : \$ 1.00 — 905 : \$ 1.00  
 — 906 : \$ 1.00 — 909 : \$ 1.00 — 915 : \$ 1.00 — 928 : \$ 1.00 — 946 :  
 \$ 1.00 — 977 : \$ 1.00 — 1052 : \$ 1.00 — 1125 : \$ 1.00 — 1130 :  
 \$ 1.00 — 1142 : \$ 1.00 — 1187 : \$ 1.00 — 1275 : \$ 1.00 — 1361 :  
 \$ 1.00 — 1364 : \$ 1.00 — 1365 : \$ 0.50 — 566 : \$ 1.00 — 1264 : \$ 1.00.

## Confraternitas Sacerdotalis

## Adorationis Sanctissimi Sacramenti

Numerus inscriptionis .....

Nomen : .....

Prænomen : .....

## Mensis

1	7	13	19	25
2	8	14	20	26
3	9	15	21	27
4	10	16	22	28
5	11	17	23	29
6	12	18	24	30
				31

## Recommandations aux Prières

Mr l'abbé *Alfred Boissinot*, curé de St François de Montmagny, décédé le mois dernier - - Les premières communions dans les paroisses. — L'extension de l'Archiconfrérie du Très Saint Sacrement. — La propagation de la dévotion à Notre-Dame du Très Saint Sacrement. — La cause de béatification de Jeanne d'Arc. — L'éducation religieuse dans les familles. — Plusieurs Confrères malades. — Plusieurs grâces spirituelles. — Toutes les intentions recommandées sur les libellums du mois dernier.

---

Nous rappelons que tous les Confrères qui acquittent pour l'Œuvre la cotisation de \$1.00 ont droit, en plus des "Annales," à un abonnement au "Petit Messager du Très Saint Sacrement."

---

COMMENDATIONES :

## Ouvrages pour le Mois de Marie

**MOIS DE MARIE** de Notre-Dame du Très Saint Sacrement, extrait des écrits du Rév. Père Eymard. — Méditations, exemples, avec un appendice sur les rapports de Marie avec l'Eucharistie. — 1 vol. in-18 de 315 pages . . . 30 cts.

**FEUILLETS DE PROPAGANDE**, sur la dévotion à Notre-Dame du T. S. Sacrement.

— *Notre-Dame du Très Saint Sacrement, Mère et Modèle des adorateurs.*

— *La Très Sainte Vierge et l'Eucharistie.*

— *Marie au Cénacle.*

— *Marie, Mère de Jésus et notre Mère.*

— *La dévotion à Marie, Reine du Cénacle.*

Prix : 8 cts. la douzaine ( assortis si on le désire. )

**IMAGES** de Notre-Dame du Très Saint Sacrement, deux modèles en couleurs.

Prix : 3 cts ; — la douzaine, 25 cts.

Nous enverrons avec chaque image une Notice sur la dévotion à Notre-Dame du Très Saint Sacrement.

**MEDAILLES** de Notre-Dame du Très Saint Sacrement, représentant d'un côté l'Ostensoir, de l'autre, la Très Sainte Vierge avec l'Hostie.

Prix : 5 cts ; — la douzaine, 50 cts.

---

## PREMIERES COMMUNIONS

---

Lettres sur la première Communion, à une enfant du Sacré-Cœur, par le R. P. Tesnière. — 1 vol. avec titre rouge et noir. 60 c.

Saint Tharcisius, patron des enfants de la première Communion. — 3 cents ; la douz. 25 cents.

La B. Imelda Lambertini, patronne des enfants de la première Communion. — 3 cents ; la douz. 25 cents.

Belle Médaille eucharistique, pouvant servir de cadeau de première Communion. — 25 cents ; la douz. \$ 2.50.